

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 17 (1932)
Heft: 9

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Impression et Expédition:

IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE.

Rédaction et Administration (adresses, etc.):

BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL.

Un Anniversaire



« L'amour du prochain »

Ce que vous avez fait à l'un des plus petits d'entre mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait.



Le monument du "Père Raiffeisen" en Allemagne, avec les deux reliefs :
" L'amour du prochain " et " L'aide personnelle "



« L'aide personnelle »

Aide-toi et le ciel t'aidera.

Il y a eu 30 ans, le 10 juillet 1932, que ce monument élevé à la mémoire du grand philanthrope, a été inauguré à Neuwied près de Cologne. Renfermant en lui tout ce que l'association rurale implique de valeur économique, sociale, morale et spirituelle, le mouvement coo-

pératif dont Raiffeisen fut l'initiateur embrasse aujourd'hui le monde entier. Partout où une classe paysanne gémit dans une situation économique difficile, le nom de Raiffeisen retentit pour annoncer la venue d'un état de chose meilleur.

Idee directrice

Ni l'esprit de classe, ni l'égoïsme professionnel ne sont dignes de toi, Paysan, qui est le conservateur des traditions, le défenseur du sol et le nourricier du peuple.

Paysan, que l'histoire politique et économique a placé au centre de notre vie nationale, sois viril et fort. Race robuste, demeure pour tous, le symbole de l'âpre labeur et de l'austérité qui furent dès l'origine et à travers tous les siècles de sa fructueuse existence, le dur, mais salubre régime du peuple suisse.

N'envie point la vie facile, créatrice des exigences qu'environnent la convoitise et la jalousie au milieu d'agitations scép-

tiques et stériles qui torturent l'humanité, continue l'exemple de ton calme, fait de confiance et de certitude. Ferme ton cœur à l'égoïsme et au découragement, et pour toujours mieux remplir ton devoir de chrétien, développe par les œuvres de solidarité, l'atmosphère de sécurité où pour tous s'amortissent les chocs des catastrophes. Plus près de la nature et de ton Créateur, reste croyant pour garder à ta vie la signification spirituelle qui fait le bonheur des hommes et la force des peuples, relève vers le ciel ce front que ton œuvre journalière tient penché vers le globe.

(Extrait d'un discours prononcé par M. Musy, président de la Confédération).

Propos d'actualité

Dans le remarquable rapport qu'il a présenté lors de la dernière réunion des délégués des Caisses Raiffeisen vaudoises, M. Auguste Golay, président de la Fédération cantonale n'a pas craint de dénoncer et de critiquer certaines tendances pernicieuses qui, si elles sont heureusement rares, se manifestent parfois ici ou là dans l'administration de nos Caisses.

Nos reproduisons ci-après une partie de cet exposé, riche de substances et d'enseignements, car chaque Caisse affiliée pourra en faire son profit:

On s'est demandé, et l'on nous a demandé, si la situation générale actuelle n'est pas défavorable au développement des Caisses Raiffeisen, et si celles-ci ne risquent pas d'en subir les répercussions d'une manière fâcheuse. Nous devons répondre nettement: Non, les Caisses Raiffeisen n'ont rien à craindre pour elles-mêmes de la crise actuelle si elles ont bien appliqué jusqu'ici et si elles continuent à observer toujours fidèlement les principes qui sont à leur base et qui ont été trouvés, appliqués et mis à l'épreuve par leur fondateur, précisément dans une période de crise très forte. Loin d'être défavorables, les conjonctures actuelles sont, au contraire, plutôt propices au développement du mouvement Raiffeisien. Dans aucun pays, à notre connaissance du moins, les Caisses rurales de notre système n'ont été touchées par la crise de confiance dont nous avons parlé et qui a plutôt pour effet de mettre en évidence la sécurité qu'offrent ces institutions à responsabilité illimitée, qui s'interdisent toute spéculation, tout crédit sans garantie, qui ne placent leurs fonds que dans la commune ou la paroisse et seulement contre des garanties facilement contrôlables et qui sont soumises à une révision professionnelle expérimentée et faite à l'improviste.

Comme nous venons de le voir, d'après les résultats du dernier exercice, la crise n'a en tout cas pas arrêté, ni entravé le développement de nos Caisses vaudoises qui jouissent, au contraire, d'une plus grande considération que ce n'était le cas il y a quelques années, et qui par conséquent, doivent s'efforcer de justifier et de mériter toujours mieux cette confiance par une administration parfaite et une politique financière saine et digne du noble but qu'elles poursuivent. Noblesse oblige: si nous nous réclamons de principes supérieurs à ceux qui inspi-

rent en général les administrations d'autres établissements financiers, nous devons veiller dans la pratique à ne pas nous écarter de ces principes et à ne pas tolérer des irrégularités qui risqueraient non seulement de nuire à la Caisse que nous administrons, mais encore de porter préjudice aux autres. Quoique toutes soient autonomes et traitent leurs affaires chacune pour son propre compte, il y a entre elles une certaine interdépendance du fait qu'elles forment, qu'on le veuille ou non, une sorte de tout aux yeux de l'opinion publique qui exploiterait avec rigueur la moindre défaillance de l'une ou de l'autre, et ne manquerait pas d'en incriminer tout le système dont elles portent le nom.

L'administration d'un établissement de crédit est une tâche lourde de responsabilités. Les membres des organes dirigeants de nos Caisses locales en sont généralement conscients et nous devons leur en être reconnaissants, mais comme on prévoit que la situation générale actuelle risque de s'aggraver encore, spécialement pour ce qui concerne l'agriculture, et comme il vaut toujours mieux prévenir que guérir, nous invitons les Comités de nos Sections à envisager leur tâche toujours plus sérieusement, à être vigilants, prudents et énergiques quand il le faut.

Cette recommandation n'est peut-être pas superflue. Elle nous est dictée par les observations faites lors des révisions de nos Caisses fédérées. Il y a des membres de Comités ou de Conseil de surveillance qui n'ont pas toujours une juste conception de leurs devoirs et de leurs responsabilités. On use et on abuse parfois de la tolérance, de la négligence ou du laisser-aller, en ne prenant pas en temps opportun, les mesures nécessaires pour régulariser ou sauvegarder une situation. Nous autres Vaudois, nous avons, comme les autres gens d'ailleurs je pense, les défauts de nos qualités: cette bonhomie et cette aménité qui nous caractérisent généralement peuvent dégénérer en complaisance exagérée, dangereuse et par conséquent coupable; les liens d'amitié, les relations personnelles jouent souvent un trop grand rôle en incitant à accorder des faveurs ou à tolérer des abus ou des négligences dont les conséquences peuvent être graves. Dans certaines Caisses, on va trop loin avec les prêts sur simple hypothèque et il en est qui, trop engagées pourraient bien être appelées à reprendre des immeubles à leur compte; on ne devrait pas dépasser les deux tiers de la valeur vénale sans exiger des garanties supplémentaires. Ailleurs, on accorde de trop gros crédits sur simple cautionnement ou même des prêts en dehors du cercle d'activité, pratiquant ainsi une politique dangereuse d'oppor-

tunisme au lieu de s'en tenir à une règle de conduite droite et ferme. Quelques Caisses croient pouvoir appliquer dans la fixation des taux, une politique trop personnelle qui les conduira tôt ou tard à une impasse, car les Caisses Raiffeisen peuvent, moins encore que les banques, se soustraire à la loi générale de l'offre et de la demande.

Ici et là, la surveillance des comptes-débiteurs et des garanties se révèle encore insuffisante et l'on oublie parfois qu'il y a dans les questions de comptabilité, des détails qu'il ne faut pas négliger, et dans l'octroi des prêts, par exemple des formalités qu'il est indispensable de remplir pour assurer la légalité absolue des garanties. On a encore trop, dans certains milieux, la tendance à ouvrir des comptes-courants débiteurs qui restent ensuite sans mouvement, tandis qu'à certains débiteurs, il ne faut accorder que des prêts amortissables. Une meilleure éducation des débiteurs par les membres des Comités s'impose de plus en plus à l'heure actuelle en raison de la gravité de la crise que traverse l'agriculture. Les poursuites sont parfois une nécessité pour faire comprendre à ceux qui seraient tentés de ne pas s'en soucier qu'ils doivent tenir les engagements qu'ils ont contractés.

Enfin, certains Comités ne tiennent pas assez compte des remarques et des suggestions qui leur sont présentées lors des révisions; les observations des contrôleurs ne sont cependant dictées que par les nombreuses expériences faites depuis longtemps et n'ont en vue que d'assainir l'administration des Caisses et de faciliter la tâche et de sauvegarder la responsabilité de leurs organes dirigeants. Un contact plus étroit entre ces derniers et l'Union serait souvent désirable; il n'est pas question d'une centralisation des affaires, mais avant de se lancer tête baissée dans certaines opérations qu'ils ne sont pas à même d'apprécier objectivement, tels Comités, feraient bien de se renseigner auprès du Bureau Central et n'auraient sûrement pas plus tard à faire appel à son aide pour ne lui avoir pas demandé conseils en temps utile. Ceux qui, ne se fiant pas uniquement à leurs seules capacités, ont eu recours aux directives et aux lumières des hommes d'expérience que nous avons le privilège de posséder à la tête de notre organisation suisse s'en sont toujours bien trouvés et ont évité maint faux pas.

C'est souvent pour avoir ainsi omis de demander conseil ou négligé de suivre les directions données que l'on s'est écarté de la bonne voie et il en est résulté les lacunes que nous venons de

signaler et qui sont un mal ancien et persistant, une maladie qui pourrait devenir pernicieuse à la longue et contre laquelle une intervention énergique s'impose, si l'on veut sauvegarder toujours le prestige de nos associations et les intérêts de leurs membres.

Si nous insistons ainsi sur certains cas qui exigent de la part des organes responsables des mesures qu'il faut prendre sans tarder, parce qu'il est à prévoir qu'un redressement deviendrait beaucoup plus difficile et plus problématique dans les temps à venir, avec l'aggravation de la crise agricole, c'est dans le seul désir d'éviter à toutes nos Caisses fédérées des expériences douloureuses, de les préserver de tout discrédit et d'assurer leur bonne marche et leur sécurité. Nos réviseurs reconnaissent que, depuis dix ans, des progrès considérables ont été réalisés dans la gérance et l'administration de nos Caisses vaudoises, que notre Fédération compte de bonnes, d'excellentes Caisses et même des Caisses modèles. Toutes devaient appartenir à cette dernière catégorie, car toutes sont capables d'être des Caisses modèles; que celles qui ne le sont pas encore le deviennent bientôt, c'est ce que leurs dirigeants doivent certainement désirer et c'est ce que nous souhaitons sincèrement avec eux.

Les moyens de développer et de fortifier la classe moyenne paysanne

(Suite et fin)

Le moment est venu d'entrer dans la voie des réalisations: pour cela, il faut mettre à la disposition des intéressés les exploitations rentrant dans le cadre prévu. On y parvient par le lotissement de grands domaines de l'étendue voulue qu'on loue ou revend aux familles paysannes dans les conditions que je viens d'examiner. Pour ces acquisitions, la loi accorde un droit de préemption dont elle fixe très minutieusement l'exercice, pour atténuer les inconvénients inhérents: c'est surtout à l'encontre des marchands de biens, souvent peu intéressants, que ce droit s'exerce d'une façon si heureuse.

Reste à se procurer les fonds nécessaires pour payer et aménager les domaines achetés, en attendant le remboursement des avances aux nouveaux tenanciers. M. Boret trouve les capitaux voulus:

1. Dans les redevances de la Banque de France en faveur du Crédit agricole, pour un tiers;
2. pour un second tiers, dans les capitaux apportés par le Crédit foncier de France, les associations agricoles, les chambres d'agriculture, etc.;

3. pour le solde, débordant parfois sur les deux tiers, dans les souscriptions de particuliers à des actions pouvant rapporter au maximum 8 %.

L'Etat, lui, ne reçoit pas d'intérêt pour les actions qu'il a souscrites, mais les sommes qui devraient lui revenir de ce chef sont prévues pour garantir un minimum d'intérêt de 5 % aux autres actions ou constituer un fonds de garantie...

Que donnerait, s'il était voté, ce projet remarquablement conçu ?

La classe rurale y trouverait-elle un élément de force ? Je voudrais répondre que oui, et dire que la loi Boret viendrait s'ajouter à l'enseignement et à l'épargne pour nous conduire plus avant dans la voie du progrès. Hélas ! Ce « oui » je suis obligé de le prononcer timidement.

On a eu le grand tort de laisser le temps passer : nous l'avons vu, le Crédit agricole mutuel a à peu près absorbé les ressources... sur lesquelles M. Boret comptait pour constituer la part de l'Etat ; il faudrait donc chercher ailleurs, renonçant en partie, si ce n'est totalement, au concours de l'Etat. Mais à supposer que particuliers et associations alimentent suffisamment les caisses foncières, tous les obstacles ne seraient pas levés. Si quelques exploitations remplissent les conditions du programme sans modifications sérieuses, beaucoup d'autres seront obtenues par le découpage, non par le morcellement, de grands domaines ; certaines d'entre elles auront trop de bâtiments et certaines n'en auront pas. La construction est actuellement encore si chère qu'elle est rendue presque impossible. Il n'y aurait qu'une chance de tourner la difficulté : c'est d'adopter un petit nombre de modèles correspondant aux diverses régions et de construire en séries.

La très heureuse innovation du projet Boret consistant à aider le locataire à un moment où le crédit mutuel ne visait encore que l'accession à la propriété fut reprise par la loi dite de coopération du crédit agricole mutuel, votée quelques mois plus tard. Cette loi, par la place faite aux prêts à moyen terme, a rendu un service à la classe moyenne paysanne désireuse d'acheter un cheptel ou de se procurer un fonds de roulement. Les prêts à moyen terme, d'une durée maxima de 10 ans, remboursables par annuités, sont consentis moyennant paiement d'un intérêt peu supérieur au taux d'escompte de la Banque de France. Ainsi conçus, ce n'est plus le petit dont les prêts à moyen terme facilitent les débuts, c'est le moyen qu'ils affermissent dans la possession de son exploitation rendue plus prospère.

En plus du crédit, il existe d'autres moyens de fortifier la classe paysanne ;

les uns présentent une réelle efficacité sans entraîner à des frais trop élevés comme ceux des différentes assurances mutuelles contre les nombreux risques.

Dans le même ordre moral, la situation de la classe rurale moyenne est fortifiée par l'introduction à la campagne des satisfactions que procure la ville au point de vue de l'agrément de l'esprit. L'œuvre du cinéma à la campagne, les cinématèques du Ministère de l'Agriculture leur prêtent un concours de plus en plus apprécié.

Signalons également le simple remembrement des parcelles. Pour le rendre plus facile, M. Boret a imaginé ce qu'il appelle le *retrait agricole*. Dans ce projet, le riverain d'une parcelle mise en vente a un droit de priorité à son acquisition sous réserve qu'il remplisse certaines conditions... Si cette mesure est adoptée, elle viendra grossir le nombre des moyens aptes à fortifier la classe paysanne.

Ainsi secondé, l'agriculteur est en meilleure posture pour doter l'exploitation moyenne de nombreux avantages ; mais il n'arrive pas toujours au but avant de longues années de patience et d'efforts. Puis il voit sonner pour lui l'heure du dernier départ ; son œuvre va-t-elle se trouver d'un seul coup compromise ?...

MM. Gide et Rist qui, dans leur histoire des doctrines économiques, font un excellent exposé des idées de Le Play parlent de ce qu'ils appellent *La Famille souche*. Dans la « famille souche », les enfants et petits enfants se dispersent et chacun s'en va gagner sa vie au mieux de ses aptitudes, à l'exception d'un seul qui reste au foyer paternel. Celui-ci est destiné à être l'héritier qui remplacera le père après avoir été son associé pendant sa vie ; mais il n'est pas nécessairement l'aîné ; il peut être désigné par la volonté paternelle.

Or, il semble que ce soit à cette con-

ception que reviennent ceux qui veulent assurer la pérennité de l'œuvre de la classe rurale moyenne.

Voici, en effet, de nouveau M. Boret qui, en même temps que son projet de retrait agricole, dépose un projet créant un droit privilégié au profit des membres de la famille qui vivent et travaillent avec leurs parents. D'après ce projet, dont la « Terre Vaudoise » signale l'application en Suisse, avant tout partage, un fils resté à aider à son père sur une exploitation familiale, recevrait une somme représentant 5 années de gages, compte tenu des avantages qui auraient pu être accordés au point de vue du logement, de la nourriture et de l'entretien. M. Boret estime que le bénéficiaire de cette mesure se sentira encouragé à demeurer dans la famille et à continuer l'œuvre du père...

Le bien n'est divisé ou mis en vente que si aucun des héritiers n'accepte de le reprendre. Le cas peut se présenter, soit qu'il n'y ait pas d'agriculteur pour continuer le père, soit qu'il faille payer aux co-héritiers des soultes trop grosses que le nouveau tenancier du fonds ne pourrait acquitter. Pour parer à cet écueil, M. Boret avait prévu l'octroi d'avances remboursables de sociétés foncières instituées à la base de son grand projet...

Malheureusement, le seul pas qui ait été fait dans la voie ainsi ouverte est celui qui s'est traduit par le vote de 1924 d'une proposition de M. Colrat et d'après laquelle l'art. 866 du Code civil est ainsi complété... (C'est l'article 620 de notre Code civil suisse.)

Comme on le voit, c'est la porte ouverte aux propositions toujours plus précises ; par cette porte peut passer la classe rurale moyenne paysanne pour entrer dans ce domaine plus heureux et plus stable où l'œuvre déjà si féconde pour le pays, se continuera dans l'avenir... » V. R.

Les organisations Raiffeisen suisses en 1931.

L'activité des Caisses locales jugées d'après la statistique (Suite)

L'augmentation du chiffre du bilan de l'ensemble des Caisses de 30,7 millions, soit de 11,49 pour cent est le résultat le plus expressif du développement que permet de constater la statistique. Grâce à la confiance et à la considération dont elles sont aujourd'hui l'objet, les Caisses Raiffeisen ont ainsi obtenu en une seule année plus de capitaux qu'elles n'avaient

Les nouvelles Caisses figurant pour la première fois dans la statistique ont réalisé une somme totale de bilan de

Les Caisses anciennes accusent une augmentation de

36 Caisses (22 en Suisse allemande et 14 en Suisse romande) ont un bilan inférieur à celui de l'année précédente, au total

L'augmentation nette est ainsi de

pu recueillir au cours des 14 premières années de leur activité en Suisse. Nous nous plaçons également à relever que les Caisses vaudoises sont parvenues à augmenter leur bilan dans la proportion de 15 pour cent environ, et les Caisses du Valais romand, dans la proportion de 23 pour cent même ; Argovie, Soleure, Berne, Lucerne et Grisons dépassent également la moyenne de 11,49 pour cent de l'ensemble des Caisses.

Fr. 1,383,734.51

» 29,811,249.23

Fr. 31,194,983.74

» 487,490.80

Fr. 30,707,492.94

Comme la diminution de bilan est inférieure à fr.10.000 auprès de 27 Caisses, elle peut être considérée plutôt comme un simple hasard; auprès de 6 autres Caisses, elle découle essentiellement du remboursement de crédits utilisés à la Caisse Centrale, de sorte qu'il n'y a effectivement plus que 3 Caisses où les remboursements sont sensiblement supérieurs aux versements.

Voici dans quelles proportions les différents chapitres du bilan participent à l'augmentation:

	Sommes fin 1931	Sommes fin 1930	Augmentation 1931	
a) <i>Passif</i>			Sommes	%
Parts sociales	4,053,071.80	3,780,734.15	272,277.65	0,9
Caisse d'épargne	144,415,281.39	126,174,533.38	18,240,748.01	59,0
Comptes de dépôts	17,887,484.17	15,111,741.40	2,775,742.77	9,2
Obligations	75,743,616.79	72,493,938.48	3,249,678.31	10,8
Comptes courants créanciers	45,447,688.29	40,265,502.49	5,182,185.80	17,2
Intérêts partiels	1,786,226.47	1,637,221.59	149,004.88	0,5
Réserves	8,459,182.16	7,621,326.64	837,855.52	2,4
	297,792,491.07	267,084,998.13	30,707,492.94	100,0
b) <i>Actifs</i>				
Caisse	2,379,225.65	2,142,954.99	236,270.66	0,8
Prêts à terme	212,694,454.37	189,554,691.29	23,139,763.08	75,0
Comptes courants débiteurs	77,563,028.50	70,597,133.26	6,965,895.24	23,0
Intérêts partiels et inventaire	5,155,782.55	4,790,218.59	365,563.96	1,2
	297,792,491.07	267,084,998.13	30,707,492.94	100,0

Les nouvelles Caisses de Frutigen, Reutigen, Unterlangenegg et Bouloz, fondées vers la fin de l'année seulement, n'ont pas encore dressé de bilan. La somme moyenne de bilan est de 551.000 francs par Caisse, contre fr. 518.000, l'année précédente. Ce sont toujours Neukirch-Egnach avec 8 millions, et Waldkirch, avec 7 millions, qui tiennent le premier rang. Aux 65 Caisses qui, l'an dernier déjà, comptaient plus d'un million de francs de dépôts confiés, sont venues s'en ajouter encore 22 durant le dernier exercice. Ce sont les sections de Bière et de Corsier-Corseaux, en Suisse romande, et 20 autres sections en Suisse allemande. 103 Caisses seulement ont un chiffre de bilan inférieur à cent mille francs: parmi ces sections 75 n'ont pas 5 ans d'existence et 20 autres moins de 10 ans; donc, des Caisses fondées de 1906 à 1922, il n'y en a effectivement que 8 qui ne se soient pas développées normalement.

Alors que le chiffre du roulement avait enflé de plus de 60 millions en 1930, l'augmentation n'atteint guère que la moitié de cette somme pour 1931. Le mouvement d'affaires de toutes les Caisses a été de 640 millions de francs, représenté par 696,436 opérations (666,429

l'année précédente). On peut ainsi déduire que chaque Caisse a en moyenne un roulement annuel de 1,2 million de francs, nécessitant 1.300 inscriptions dans les journaux de Caisse. L'importante Caisse saint-galloise de Waldkirch a eu à elle seule un roulement de plus de 24 millions de francs, pendant que la Caisse vaudoise de Champvent, fondée en décembre seulement, présente avec 21 mille 207.45 fr., la plus petite exploitation. Par rapport à l'année précédente une recrudescence des chiffres d'affaires

a pu être réalisée encore dans les cantons d'Argovie, Berne, Lucerne, Soleure, Vaud et Valais. Dans les cantons de St-Gall et de Thurgovie, le roulement a par contre fortement rétrogradé, situation qui s'explique fort bien cependant si l'on tient compte que ces régions à industrie laitière très développée ont été particulièrement affectées par la baisse du prix du lait.

Dans quelle mesure les sociétaires effectuent-ils leurs opérations financières avec leurs Caisses locales? Il est certainement difficile de donner une réponse tant soit peu précise à cette question. Si l'on constate qu'un nombre réjouissant de sociétaires ont vraiment à cœur de traiter toutes leurs transactions financières par l'intermédiaire de leur petite banque locale, il en est malheureusement d'autres encore qui croient que leurs obligations de membre se bornent à verser le montant de la part d'affaires. Il est même regrettable de voir figurer parfois des membres de Comités parmi ces «membres passifs» que ne prévoient pas les statuts.

Le nombre des comptes ouverts illustre également l'activité déployée par les Caisses. Le tableau ci-après établit la comparaison entre les deux derniers exercices:

	1931	1930	Augmentation en 1931
Carnets d'épargne	142,540	132,470	10,070
Prêts à terme	51,088	47,402	3,686
Obligations	34,730	33,384	1,346
Comptes de dépôts	4,251	3,777	474
Comptes courants créanciers	21,382	20,387	995
Comptes courants débiteurs	12,813	11,966	847
Total	266,804	249,386	17,418

(A suivre).

La Caisse fédérale de prêts

Dans leur session du début de juillet, les Chambres fédérales ont sanctionné un nouvel organisme bancaire: «La Caisse fédérale de prêts». Cette institution a déjà commencé son activité.

A quels besoins répond cette institution? Quel est le but?

Les difficultés de tous ordres et les conditions extraordinaires de ces dernières années ont atteint de paralysie générale l'économie et la finance mondiales. La question des crédits «gelés» est devenue actuelle. Cette fameuse banquise s'étend de plus en plus et immobilise principalement les placements effectués à l'étranger. Les capitaux aptes à circuler diminuent en raison de cet état de chose.

Des difficultés d'un ordre analogue, mais dont les causes étaient alors principalement une thésaurisation effrénée, s'étaient produites déjà pendant la guerre, et l'on avait eu recours en Suisse, à un organisme créé spécialement dans le but d'en conjurer les effets. Comme on s'en souvient, cet organisme, dénommé aussi «Caisse fédérale de prêts», consentait des avances contre nantissement de valeurs mobilières, de titres hypothécaires, de matières premières et de produits bruts. Elle se procurait les capitaux nécessaires par l'émission de bons de caisse, et elle mit aussi en circulation les billets de 25 fr., aujourd'hui disparus. Cet organisme rendit d'immenses services à l'économie et fut liquidée lorsque les besoins ne s'en firent plus sentir en laissant un excédent important.

C'est par un organisme d'un genre semblable que l'on veut aujourd'hui annihiler les répercussions possibles de la congélation des capitaux investis par la Suisse dans certains pays étrangers. Le principe en est le même, mais l'application quelque peu différente. Le projet a même suscité des critiques parfois acerbes.

La «Caisse fédérale de prêts» dont notre pays vient d'être doté a donc pour mission d'accorder des prêts sur gage aux entreprises bancaires, industrielles et commerciales, domiciliées en Suisse. En d'autres termes, il s'agit donc de permettre la mobilisation de tout l'actif des établissements de crédit, plus particulièrement la mobilisation de capitaux qui sont soustraits à l'économie générale. La Caisse aidera aussi ainsi les banques qui reçoivent des dépôts à courts termes et qui les prêtent à longues échéances. Ce que l'on craint et que l'on veut conjurer, ce sont en particulier les effets de la méfiance du public vis-à-vis des banques en général, méfiance qui pourrait se ma-

nifester un jour sous la forme d'assauts donnés aux guichets des banques. Or, en cas de «runs», n'importe quelle banque, même dans une situation excellente, pourrait être appelée à suspendre ses paiements.

L'institution de la «Caisse de prêts» est donc avant tout une mesure préventive, une mesure de prévoyance et de prudence, destinée à augmenter la force de résistance de nos entreprises bancaires. Cette institution représente en quelque sorte une forteresse autour de notre crédit national.

Il y a d'ailleurs lieu d'observer que des dispositions et des institutions de caractère analogue ont été créées dans certains pays qui nous environnent et que l'aide aux banques a été partout considérée comme une œuvre de nécessité nationale.

Les engagements de la «Caisse fédérale de prêts» sont couverts en premier lieu par un fonds de garantie de fr. 100 millions; 75 millions sont fournis par la Confédération et fr. 25 millions par les banques et autres entreprises suisses. La «Caisse de prêts» pourra émettre, pour les besoins de sa trésorerie, des bons de caisse dont la durée ne devra pas dépasser 5 ans. L'émission de billets de banque lui est interdite. Sur la base d'effets de change d'une durée de 1 à 3 mois, elle accordera des avances aux banques et aux particuliers contre nantissement d'obligations de la Confédération, cantons, communes, banques et caisse d'épargne, polices d'assurances, actions, créances hypothécaires, créances sur débiteurs à l'étranger, matières premières, produits bruts, etc. La cote des avances varie entre le 40 et le 90 pour cent de la valeur nominale ou effective des créances ou objets nantis. En cas de nécessité, la Caisse a aussi la possibilité de «mobiliser» encore d'autres actifs qui ne peuvent être négociés ou mis en valeur ailleurs. — Le total des avances consenties par la Caisse fédérale de prêts ne doit pas excéder deux cents millions de francs. Vu que, — question de prestige, — les banques et les particuliers ne recourront aux services de la Caisse qu'en cas d'absolue nécessité, ce chiffre a semblé suffisant. Le taux des avances est fixé par un Conseil d'administration de 9 membres, nommé par le Conseil fédéral, et que préside M. le conseiller national R. Dolfuss. La Caisse a son siège à Berne; elle peut instituer des succursales.

La nouvelle institution qui vient d'entrer en activité est donc tout simplement un nouveau moyen de défense ajouté à tant d'autres dans cette lutte gigantesque de tout notre peuple pour parer aux effets de la crise. C'est la Banque Natio-

nale, gardienne du crédit de la Suisse, qui a pris l'initiative du projet. Les Chambres fédérales ont ensuite sanctionné la chose. Nous pouvons donc faire confiance à cette nouvelle Caisse fédérale de prêts, en souhaitant toutefois qu'une reprise normale des affaires permette à notre pays de s'en passer le plus vite possible.

Le marché de l'argent et les taux d'intérêts

L'heureuse issue de la Conférence de Lausanne, qui a liquidé enfin presque entièrement l'épineuse question des réparations de guerre, a ouvert des perspectives nouvelles de rapprochement économique entre les nations et les peuples. Les bourses, baromètres sensibles de la situation, ont accusé quelques vellétés de reprise, et New-York principalement a eu quelques jours de bel optimisme. Mais le mal d'ont souffre l'univers est trop grave pour qu'une convalescence rapide puisse intervenir.

Pour l'instant, les principaux marchés monétaires du monde conservent une extraordinaire liquidité. L'Angleterre a ramené son taux officiel d'escompte à 2 pour cent, soit au même niveau que celui de la Suisse. Au 23 août dernier, les dépôts en compte de virement à la Banque Nationale Suisse atteignaient 1 milliard 256 millions de francs. La circulation fiduciaire est de 1 milliard 501 millions, dont la moitié est thésaurisée estime-t-on. La réserve d'or et les disponibilités «or» atteignent 2 milliards 696 millions, ce qui fait donc que les dépôts en compte de virement et les billets en circulation sont garantis dans une proportion de 100 pour cent environ. Ceci suffit à démontrer la fermeté de notre devise et de notre crédit national.

Les derniers événements internationaux entraîneront-ils une évolution du marché financier universel? Voilà la question qui se pose actuellement. Téméraire serait celui qui, aujourd'hui, oserait y répondre et émettre des pronostics pour l'avenir. Tout au plus pouvons-nous énoncer que les taux actuels des marchés de l'argent à courts et longs termes ont probablement atteint leur niveau le plus bas. Les titres et valeurs de premier choix, avec garantie de la Confédération, se négocient actuellement sur la base d'un rendement de 3 et demi à 3 trois quarts pour cent et les nouvelles émissions publiques et conversions à 3 et demi et 3 trois quarts pour cent, sont toutes couronnées de succès.

Pendant que les Banques Cantonales acceptent sans grand empressement des

capitaux contre bons de caisse à 3 et demi et 3 trois quarts pour cent, les grosses et moyennes banques les recherchent activement à 3 et demi et 4 pour cent. Quant aux taux de 4 et demi pour cent qui est encore appliqué par quelques banques privées et certains établissements de banque, ils dénoncent soit une situation intérieure précaire, soit une politique financière vis-à-vis des débiteurs qui n'est pas équitable et qui ne répond pas aux exigences de l'heure présente. Le 30 juin a été l'occasion, en maints endroits d'une nouvelle réduction des taux d'épargne. Dans les cantons de Vaud, Soleure, Argovie, le taux de la Caisse d'épargne officielle est aujourd'hui de 3 pour cent. St-Gall a maintenu encore le 3 et quart pour cent. Ces taux s'entendent dans la plupart des cas seulement pour les dépôts n'excédant pas fr. 10.000; les dépôts dépassant cette somme bénéficient d'un taux inférieur ne dépassant généralement pas 2 et demi pour cent. En compte-courant, les banques bonifient à leur clientèle privée 1 et demi à 2 et demi pour cent.

Le bouclement du premier semestre a fourni également l'occasion à plusieurs établissements de crédit de proclamer des réductions des taux-débiteurs, réductions destinées à entrer en vigueur soit immédiatement, soit au cours du second semestre. Pour les nouveaux titres hypothécaires de premier rang, le 4 et quart et 4 et demi pour cent deviennent de plus en plus fréquents, et ces taux seront étendus successivement aussi aux anciens prêts. Dans certains cantons, le fléchissement des taux hypothécaires est plus laborieux. A Bâle-Campagne, la baisse d'un échelon, intervenue au 1^{er} juillet n'a amené le taux qu'à 4 et demi pour cent, et Soleure exige encore 4 trois quarts pour cent pour les créances hypothécaires de second rang.

Les Caisses Raiffeisen doivent aussi s'adapter aux conditions actuelles du marché de l'argent. Si elles veulent pouvoir faire profiter leurs débiteurs de taux favorables, adaptés aux besoins de l'heure présente, il importe pour elles d'appliquer des taux rationnels aux créanciers. Contre obligations, 3 3/4 à 4 pour cent doivent être considérés comme un maximum, et ceci si possible à 4-5 ans de terme. En Caisse d'épargne, le taux de 3 et demi pour cent peut être considéré comme normal; 3 trois quarts pour cent ne doit être appliqué que dans des cas exceptionnels et si des circonstances tout à fait spéciales l'exigent. En compte-courant, les taux de 2 et demi à 2 trois quarts pour cent peuvent être préconisés. En s'adaptant bien aux conditions ac-

ruelles et en appliquant les taux-crédanciers préconisés ci-dessus, les Caisses pourront envisager petit à petit pour les débiteurs: 4 et quart pour cent pour les prêts hypothécaires de premier rang, 4 et demi pour cent pour les prêts hypothécaires de rangs postérieurs, et 4 trois quarts pour cent pour les autres prêts à terme. Ces conditions peuvent s'appliquer aussi pour les avancés en compte-courant avec en plus la commission usuelle d'un quart pour cent.

La situation troublée actuelle implique pour nos Caisses Raiffeisen, aussi bien que pour les banques, la nécessité de porter une attention particulière à la question de la liquidité. Il convient plus que jamais de ne pas oublier que nos associations sont avant tout des organisations appelées à servir le crédit d'exploitation. Comme telles, elles doivent éviter les investissements importants à long terme et s'assurer si possible une réserve constante de disponibilités auprès de la Caisse Centrale de 5 à 10 pour cent du chiffre du bilan au moins. En suivant ce sage conseil, les Caisses assureront non seulement leur souplesse d'action personnelle, mais serviront aussi la cause commune et le prestige du mouvement Raiffeiseniste tout entier.

L'assemblée des délégués des Caisses Raiffeisen du Jura-Bernois

Le Noirmont a eu l'honneur de recevoir le dimanche 26 juin, les délégués des Caisses Raiffeisen du Jura-Bernois.

La séance débuta par quelques beaux chants exécutés avec brio par l'« Echo du Spiegelberg » du Noirmont, sous l'experte direction de M. Triponez, instituteur. Cette ouverture fort appréciée par les délégués jeta un reflet d'optimisme sur l'assemblée, optimisme qui fut encore accru par les divers rapports présentés.

M. l'abbé Vermeille, révérend curé du Noirmont, adressa des souhaits de bienvenue au nom de la Section locale organisatrice, et M. L. Membrez, directeur de l'Etablissement d'éducation, à Loveresse et président de la Fédération, salua à son tour les délégués et les invités au rang desquels figuraient M. Heuberger, secrétaire de l'Union Suisse; M. Bucheler, réviseur des Caisses; et M. Maître, président du Conseil paroissial et député au Noirmont.

Dans son rapport sur l'activité de la Fédération, M. Membrez signale la création de deux nouvelles sections: l'une à Montfaucon et l'autre à Courtedoux, ce qui porte à 30 le nombre des Caisses du Jura. Les Caisses enregistrent des pro-

grès sur toute la ligne, progrès qui se traduisent pour l'ensemble de la Fédération en chiffres éloquentes:

	1931	1932
Membres	1286	1399
Roulement	6.237.847	6.541.350
Bilan	2.304.700	2.795.010
Dépôts d'épargne	1.583.660	1.895.048

Ainsi donc nos Caisses jurassiennes, en dépit du marasme des affaires, de l'instabilité des situations et de la crise de confiance, se développent, approfondissent le sillon Raiffeiseniste pour une semence plus généreuse et pour une moisson plus abondante.

Les deux Caisses dernièrement créées sont reçues dans le giron de la Fédération. Les comptes accusant un solde actif de fr. 623.65 sont approuvés. La cotisation, vu l'état de la caisse, est abaissée à 30 centimes par membre et les Sections de Fontenais et de Alle sont désignées pour participer au prochain Congrès de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel.

Ces petites questions administratives liquidées, la parole est donnée à M. Heuberger, qui a bien voulu répondre à l'appel du Comité et se dérouter pour parler aux délégués du Jura.

M. Heuberger dit sa joie de reprendre en ce jour, contact avec la population des Franches-Montagnes qu'il apprit à connaître au temps des mobilisations.

Il relève à son tour avec des paroles de louanges, les progrès réalisés par notre Fédération et situe ensuite l'ensemble du mouvement Raiffeiseniste suisse dans le monde des affaires financières. Il ressort du magnifique exposé du conférencier que les Caisses Raiffeisen suisses font bonne et excellente figure au milieu des entreprises qui se partagent l'activité financière du pays. Alors que des institutions importantes enregistrent en ces temps de crise une diminution de bilan de 18 pour cent et que les Banques Cantonales ne progressent que de 1,8 pour cent, le bilan des Caisses Raiffeisen augmente de 11,5 pour cent. De par leur ampleur, nos Caisses Raiffeisen sont devenues un facteur important de notre économie nationale.

La confiance qu'on a fini par accorder aux Caisses Raiffeisen est méritée. La valeur éprouvée en leur organisation, les révisions par des inspecteurs professionnels, le renoncement à toute spéculation et le but même des Caisses qui n'est pas la réalisation de gros bénéfices mais qui consiste à servir son prochain, sont les conditions desquelles a dépendu le rapide développement de ces institutions. Cette voie est la bonne, ne nous en écartons pas.

M. Maître, député, adresse quelques bonnes paroles aux participants et M. le président clôt la séance en souhaitant toujours plus beaux succès aux Caisses pour le bien de nos foyers, de nos populations paysannes et ouvrières du Jura. E. G.

Fausse monnaie suisse

Le Ministère public fédéral à Berne communique que la fausse monnaie en circulation s'est considérablement accrue ces derniers temps. Les offices publics et les banques, de même que le public sont priés d'examiner avec le plus grand soin les pièces présumées fausses.

Les principales caractéristiques auxquelles les falsifications sont reconnaissables sont les suivantes:

1° Toutes les pièces fausses sont *coulées* et non pas frappées. Elles contiennent de ce fait plusieurs défauts que l'on remarque tantôt sur la tranche, tantôt sur le millésime comme aussi sur certains détails de l'empreinte. L'endroit de la coulée est visible sur la tranche des fausses pièces de 2 francs, où les cannelures sont faites à la lime. Les 13 étoiles et la légende: « Dominus providebit » sur la tranche des faux écus sont souvent grossières et manquent de netteté.

2° Le son est généralement sourd pour les contrefaçons coulées en un alliage de plomb et d'antimoine. Pour les pièces coulées en un alliage d'étain-antimoine, le son est souvent semblable à celui des pièces de bon aloi; par contre, ces falsifications ont un poids trop faible.

Falsifications constatées jusqu'à ce jour:

a) pièces de deux francs

Helvétia 1922.

Helvétia 1913 et 1928.

Helvétia 1921 (falsifications sous deux formes différentes).

b) pièces de cinq francs

Buste de berger 1923.

Buste de berger 1925 (falsifications sous deux formes différentes).

Buste de berger 1926.

Buste de berger 1922.

Buste de berger 1931, petit format.

Les falsifications ne sont pas facilement reconnaissables sans examen minutieux. Faire attention surtout au poids et à la tranche.

Les pièces reconnues fausses ou les pièces suspectes doivent être adressées immédiatement au Ministère public fédéral à Berne, en indiquant si possible exactement où, quand, dans quelles circonstances et par qui ces pièces ont été données en paiement.

Choses et autres

Krachs bancaires

La banque privée Agassiz et Cie, à Moudon, a suspendu son activité, en demandant l'octroi d'un sursis concordataire. Ce krach affecte surtout la clientèle privée, et aussi dans une certaine mesure, l'agriculture de la région. Cet établissement a fait des affaires malheureuses, et on croit notamment que Kreuger & Toil ne sont pas étrangers à la débâcle ! D'après un premier examen, on espère répartir aux créanciers un dividende de 35 pour cent !

Puisse ce nouveau « Fait divers », qui devient banal aujourd'hui, constituer une mise-en-garde pour ceux qui, attirés par le mirage des taux élevés offerts, n'hésitent pas à confier leurs économies à de semblables banques privées qui ne publient aucun bilan, ne subissent aucun contrôle, et ne se soumettent à aucune révision professionnelle.

Cruellement affectée par la crise hôtelière, la Banque de Montreux vient aussi de fermer ses guichets. Il est caractéristique de constater que cette débâcle est intervenue le jour de la mise en activité de la nouvelle « Caisse de prêts » de la Confédération.

Crises économiques au cours des siècles

Le dernier bulletin trimestriel de la Banque Leu & Cie, à Zurich, contient un aperçu de l'histoire des crises économiques depuis plus d'un siècle. Ce que la Banque recherche surtout dans son étude, ce sont les jugements des contemporains, portés sur les crises dont ils ont été les témoins. Et l'on fait chaque fois la même constatation: la dépression dont ils parlent est toujours la plus grave que l'on ait jamais vue.

Un autre enseignement se dégage de cette étude: c'est la facilité avec laquelle on oublie les leçons du passé, l'insuffisance humaine qui est à l'origine de toutes les crises. Les écarts et les excès que cette insuffisance et cette imperfection font commettre en temps de grande prospérité économique, c'est à la crise suivante qu'il appartient de les éliminer, et de créer ainsi les conditions nécessaires à une économie régénérée. De l'avis de la banque, la crise actuelle peut être résolue par la préparation de temps meilleurs, en se rappelant les leçons du passé.

En Amérique !

Les défaillances bancaires ont été de tous temps considérables en Amérique. On publie par exemple les chiffres suivants pour les Etats-Unis:

Pour 1921: 501, 1922: 354, 1923: 648, 1924: 776, 1925: 612, 1926: 956, 1927:

662, 1928: 491, 1929: 642, 1930: 1345, 1931: 2298.

Ensuite du scandale Kreuger, il faut s'attendre également à ce que le nombre des krachs bancaires soit encore plus élevé cette année. Il convient de relater que le système bancaire américain n'a pour ainsi dire jamais reposé sur une base saine comme on la conçoit chez nous. De tous temps, les banquiers américains ont aimé les spéculations audacieuses et se sont montrés habiles à éluder les contrôles officiels et à se faire protéger par les lois.

Dans ces conditions, on conçoit mieux que les débâcles bancaires puissent atteindre des chiffres aussi élevés. On ne cache pas du reste que certains banquiers n'ont pas été sans tirer d'appréciables profits de la faillite. Aussi dit-on communément là-bas: «Lorsqu'un banquier européen fait faillite, il se suicide; en Amérique, il entreprend un voyage autour du monde !»

Les dépôts et les dettes de l'étranger auprès des banques suisses

Selon une déclaration faite lors de la session de juillet dernier des Chambres fédérales, les dépôts de l'étranger auprès des banques suisses atteindraient de 6 à 7 milliards de francs, alors que d'autre part, les banques suisses ont placé à l'étranger 12 milliards de francs, dont 4 à 5 milliards à courte échéance.



Tribune libre

Encore les Caisses d'épargne immobilière

Demande. — Il se fait actuellement en Bas-Valais, une active propagande en faveur d'une Caisse, soi-disant de construction. Moyennant le versement d'un certain montant à l'avance et un remboursement mensuel déterminé, on prêterait sans intérêts. Plusieurs de nos sociétaires qui sont en tractations avec la dite société (la «Heimat», à Schaffhouse), m'ont demandé des renseignements. Nous avons en particulier un sociétaire obéré qui ne peut plus faire face à ses affaires et que nous avons dû poursuivre. Or, ce débiteur nous informe que la «Heimat» lui a consenti un prêt de fr. 10.000. Seulement cette société réclame une avance de fr. 1.500, soit le 15 pour cent. L'agent lui a donné l'assurance qu'il toucherait les 10.000 francs après six mois d'attente; ensuite de quoi il se libérerait en versant le 6 pour cent l'an. Ce débiteur nous demande de lui avancer ces 1.500 francs qui lui sont nécessaires pour effectuer le versement initial réclamé.

Veuillez bien nous donner quelques renseignements à ce sujet.

Réponse. — A plusieurs reprises (voir en particulier Numéro 10, octobre 1931

et Numéro 5, mai 1932), nous avons déjà pris position sur la question des Caisses d'épargne de construction.

Après avoir soumis le problème à une étude étendue et objective, nous sommes arrivés à la conclusion qu'il s'agit d'une méthode de crédit qui offre de gros aléas, et que nous ne pouvions que déconseiller vivement, surtout aux agriculteurs. Du reste le Conseil fédéral et différentes autorités cantonales qui ont dû s'occuper de cette question ont rendu un verdict défavorable, et si des mesures n'ont pas été prises contre ces Caisses immobilières, c'est surtout par le fait que les bases légales pour le faire faisaient défaut.

En ce qui concerne le sociétaire dont vous nous entretenez, il va sans dire qu'il ne saurait être question pour vous d'accéder à une semblable requête. Une Caisse d'épargne de construction ne peut entrer en ligne de compte pour rétablir la situation d'un paysan obéré. La «Kobag», à Bâle, une autre Caisse d'épargne de construction, a concédé franchement qu'elle ne peut aider l'agriculteur ayant besoin, sur le champ, de crédit et qui se trouve aux prises avec des difficultés financières. Ces Caisses sont pour ceux qui peuvent «spéculer». Par ce moyen, votre client ne ferait certainement que s'enlizer davantage. Même s'il verse immédiatement les 1.500 francs, rien ne prouve également qu'il puisse toucher les 10.000 francs au bout de six mois. Et puisqu'il se débat déjà dans les difficultés financières, comment ce pauvre paysan pourra-t-il remplir normalement à l'avenir les prestations fort considérables qu'exige la «Heimat»? Du reste, les 10.000 francs ne devront naturellement être affectés qu'au paiement des dettes hypothécaires de premier rang, de sorte que le poids écrasant des dettes chirographaires ne sera atténué d'aucune façon. Non, ce n'est pas par ce moyen que ce débiteur améliorera sa situation. Il ne pourra le faire qu'en faisant un bilan précis de ses engagements et de ses possibilités de travail à l'avenir, et en établissant alors un plan approprié d'existence future.

ooo

Les fonds des Caisses de Maladie peuvent-ils être placés auprès des Caisses Raiffeisen ?

Demande. — Lors de sa dernière visite auprès de la Caisse-maladie de notre localité (en Valais), l'inspecteur fédéral a soi-disant déclaré que les fonds de ces associations ne doivent plus être déposés auprès des Caisses Raiffeisen, et cela sous le motif qu'elles n'offraient pas les garanties voulues. Les objections du caissier de la Caisse-maladie ne l'ont pas convaincu du contraire, et il a assuré que

l'Administration fédérale compétente prendrait sous peu une décision formelle dans ce sens.

Il nous serait très utile d'être orienté sur cette question.

Réponse. — D'après des renseignements pris à l'Office fédéral à Berne, il résulterait d'un prononcé du Département fédéral de mars 1924 que les Caisses-maladies doivent placer leurs capitaux en fonds publics, hypothèques premier rang, ou auprès d'établissements de crédit de premier choix. Outre cela, d'autres placements sont encore tolérés (actions, parts d'affaires, prêts directs, etc.) mais alors seulement jusqu'à concurrence du 20 pour cent de la fortune totale de la Caisse-maladie.

Donc, il n'est pas exact de prétendre que les fonds des Caisses-maladies ne peuvent pas être déposés auprès des Caisses Raiffeisen. Nous sommes d'avis que les Caisses Raiffeisen remplissent certainement les conditions faisant d'elles des « établissements de crédit de tout premier choix » que prévoit l'ordonnance fédérale.

Comme l'a annoncé l'inspecteur, l'Office fédéral se propose d'étudier cette question de placement des fonds de Caisses-maladie, en prenant à ce sujet une question de principe.

Nous avons tout lieu de croire que cette décision sera énoncée dans un sens favorable à nos coopératives de crédit. Pour l'instant, il n'y a qu'à attendre dans le statu-quo. Nous vous renseignerons lorsque le prononcé aura eu lieu.

ooo

A propos d'obligations de l'Etat du Chili

Demande. — J'avais placé, il y a quelques années, dans une banque de Bâle, quelques mille francs en dépôt. Lorsque survinrent les différents emprunts émis par la République du Chili, la Banque à laquelle j'avais confié mes dépôts m'invita à souscrire à ces emprunts. Je me laissais faire étant donné le taux avantageux promis (6 pour cent). Et voilà maintenant que le Gouvernement chilien a suspendu ses paiements ! Que valent ces titres aujourd'hui ? Est-ce que je ne pourrais pas rendre la banque en question responsable de ce placement ?

Réponse. — Aïe ! La « tuile » est d'importance ! Les titres 6% de la République du Chili de fr. 1.000, ne valent aujourd'hui guère plus de fr. 160. Le Gouvernement chilien vous épargne aussi la peine de détacher les coupons, puisqu'il en diffère le paiement... Certes, nous compatissons de tout cœur à votre malheur, mais... franchement n'êtes-vous pas vous-même un peu fautif ? Que diable, lorsqu'on recherche ainsi les taux exorbitants, il convient d'en accepter les aléas avec davantage de détachement. Comme caissier

d'une Caisse Raiffeisen vous ne deviez certes pas ignorer les risques que comportent les placements à taux exagérés. Au lieu de vous procurer ces titres exotiques à taux mirobolants, vous aviez la possibilité de placer votre argent auprès de votre propre Caisse Raiffeisen où non seulement les intérêts vous auraient été payés régulièrement à un taux convenable, mais où vous n'auriez également jamais eu de crainte quant au remboursement du capital lui-même. En outre, vos disponibilités auraient travaillé sur place au lieu de valser dans l'univers.

Quant à vouloir intentier un procès à la banque qui vous a remis les prospectus, le jeu n'en vaut pas la chandelle. En effet, la jurisprudence admet qu'il n'y a responsabilité d'une banque en semblable cas, que s'il est avéré que le prospectus contient des indications propres à voiler sciemment la situation réelle et à induire le public en erreur. Or, ceci ne saurait probablement être allégué dans le cas particulier. Tous les prospectus qui portent la signature de nos huit grandes banques suisses ne proposent pas seulement des affaires de tout repos, des placements de père de famille.

La consolation qui vous est donnée — consolation bien maigre il est vrai — est celle de n'être pas le seul à subir des pertes dans cette affaire. Innombrables aujourd'hui sont ceux qui se morfondent de la scandaleuse impudeur non seulement des individus, mais encore des Etats eux-mêmes, à renier leurs engagements et leur signature.

Extrait des délibérations

des séances du Comité de direction de l'Union, des 18 et 19 juillet 1932

1. Les conditions d'adhésion ayant été remplies, les nouvelles Caisses suivantes sont admises dans l'Union :

Menziken (Argovie), Hofstetten près de Brienz (Berne), Flumenthal-Hubersdorf (Soleure), Oberdorf (Soleure).

Ensuite d'une nouvelle requête et sur le vu d'une modification des statuts qui avaient été tout d'abord adoptés, le Comité prononce également l'admission dans l'Union de la Caisse de Crédit Mutuel de Soleure, admission qui avait été tout d'abord différée. Cette décision ne saurait toutefois porter préjudice au point de vue toujours soutenu par l'Union que les Caisses Raiffeisen sont des organisations rurales par excellence qui ne s'adaptent pas aux milieux urbains.

2. Après étude approfondie des motifs à l'appui, l'approbation est donnée à 25 demandes de crédits spéciaux de Caisses affiliées, crédits provisoirement accordés déjà et portant sur une somme globale de fr. 1,101,900.

A cette occasion, le Comité Central a dû constater de nouveau que certaines Caisses accordent parfois des prêts à leurs sociétaires sans disposer de ressources utiles, et même sans s'assurer préalablement le crédit nécessaire auprès de la Caisse Centrale. Cette dernière se réserve de ne plus entrer en matière à l'avenir sur des demandes de crédit présentées dans de semblables conditions.

Le Comité précise également que les crédits spéciaux accordés par l'Union ne sauraient être utilisés pour des prêts hypothécaires à long terme, prêts fermes aux communes et que lors de l'octroi des crédits, les Caisses locales doivent aussi veiller avant tout à conserver les moyens liquides qu'appellent les besoins courants et les exigences de l'époque présente.

3. La Direction de la Caisse Centrale présente le bilan intermédiaire dressé au 30 juin. Ce bilan accuse un chiffre de fr. 39.161.538, alors qu'il était de 38,5 millions de francs au début de l'année. Durant le premier semestre, le mouvement d'affaires a été de 186,3 millions de francs contre 212,3 millions pour la même période de l'année précédente. On constate également que pendant les six premiers mois de l'année, les dépôts des Caisses affiliées ont subi une diminution de fr. 300.000 environ, alors que d'autre part le chiffre total des crédits exploités par les Sections affiliées s'est accru de 1,6 million de francs.

4. Les importants événements qui se succèdent actuellement sur le terrain international ne permettant pas de déterminer encore l'évolution future du marché de l'argent, le Conseil décide de ne pas modifier pour l'instant les taux appliqués par la Caisse Centrale aux Sections affiliées.

5. Le Comité Central décide de faire usage des facultés prévues aux articles 44 et 45 des statuts de l'Union et de permettre à la Caisse Centrale l'exploitation d'une Caisse d'épargne. La concession utile sera requise du Gouvernement saint-gallois.

6. L'approbation est donnée aux nouveaux statuts révisés de la Fédération Vaudoise des Caisses de Crédit Mutuel (système Raiffeisen).

7. Quelques rapports de révision des Caisses dont l'administration a donné lieu à des observations spéciales sont mis en discussion. L'approbation est donnée aux mesures de circonstances qui ont déjà été prises.

Il est rappelé également à l'occasion de cette séance que M. Liner, président de l'Union, M. Scherrer, vice-président, et M. Nussbaumer, membre du Comité de direction font déjà partie depuis vingt ans des Comités centraux; M. le directeur Stadelmann peut commémorer aussi le vingtième anniversaire de son entrée en fonctions comme chef du Bureau Central de l'Union.